



Société des Régates d'Agde et du Cap

AVIS DE COURSE

Rallye et Régate de la Saint Jean à Gruissan

Rallye et Régate organisés par la SORAC 5 C

(Société des Régates d'Agde et du Cap)

23 et 24 juin 2018 Cap d'Agde Gruissan

Programme et horaires :

Samedi 23 juin 2018 : Premier jour

Convoyage et arrivée libre à Gruissan dans l'après midi.

Dimanche 24 juin 2018 : Deuxième jour

9 h30 Briefing.

10 h à disposition du comité de course sur l'eau.

Un départ décalé est possible.

Parcours libre entre ligne de départ (devant l'entrée de Gruissan) et la ligne d'arrivée entre bateau SORAC et cardinale sud de Brescou.

17 h Apéritif au Club.

Participation au rallye-régate de la Saint Jean

10 € pour les 2 jours.

Le retour en course compte pour le Trophée SORAC 2018

Instructions spécifiques :

Samedi soir nous nous retrouverons tous dans les locaux du club de Gruissan qui nous accueille très sympathiquement afin de partager un repas tiré du sac. Veuillez-vous annoncer à la capitainerie par VHF à votre arrivée ; ils disposeront des informations pour vous placer.

Nous devons envoyer la liste des bateaux à l'avance à la capitainerie et comme nous ne disposerons pas d'informatique sur place tout doit être prêt au Cap dès **le mercredi 20 juin dernier délai.** (Fiche d'inscription complète avec liste des équipiers et licences).

Les inscriptions se feront principalement par Mails veuillez adresser vos demandes à Marc BAZILLE mbazille@hotmail.com.

A réception je vous adresserai les documents nécessaires. Si vous avez des questions mon tél est le **06.11.88.48.71** (surtout laissez moi un message pour que je puisse vous recontacter en cas de besoin).

Un tarif spécial de 10€ est demandé par bateau et 18€ pour les licences temporaires (Hélène tiendra la caisse sur place)

Vous trouverez sur le site soracagde.com les informations et la liste des inscrits pour information et vérification.

Merci de ne pas attendre la dernière minute pour vous inscrire.

Vous pouvez m'envoyer un premier mail pour m'informer de votre venue et m'adresser par la suite les renseignements complémentaires.

SORAC Centre Nautique Avenue du Passeur Challiez 34300 Le Cap d'Agde

Association sportive loi de 1901. Affiliée à la FFV sous le N°34011

Agréée Jeunesse et Sports N° S-005-2003. N° SIRET : 502 705 957 000 12

Tel: 06 61 05 36 00 e.mail : secretariatsorac@orange.fr Président 0631670293

Site internet : www.soracagde.com

Règles : L'épreuve sera courue selon les règles suivantes : R.C.V 2017-2020, Instructions de courses habitables FFV, Règlement OSIRIS, règlement du Trophée Sorac 2018 (voir livret du coureur sur le site de la SORAC soracagde.com), les règlements fédéraux concernés, le présent avis de course, instructions de course et annexes.

Admissibilité et regroupements : Les groupes admis sont : Voiliers habitables de Classe A, B, C, D, L, R1, R2, R3.

Chaque concurrent, skipper ou équipier doit être licencié en 2018. Les licences doivent être visées médicalement (ou licences « compétition »).

Les équipages seront composés de deux personnes au minimum.

Les licences journalières sont admises, avec certificat médical.

Armement des bateaux conforme à la catégorie de navigation côtière.

Publicité : Catégorie C

Classement :

Le regroupement des groupes sera effectué de manière à obtenir des groupes de 7 bateaux minimum. Il sera publié pour chaque journée un classement général scratch et un classement par classe ou par groupe de classes (Système de point H Osiris avec CVL.)

Il sera publié un classement général scratch à titre indicatif et un classement par groupes.

Parcours : Gruissan Cap d'Agde.

Instructions de course : Les instructions de course et les annexes seront données au briefing.

Organisation :

Président de la SORAC	Christian Vayssière
Président du Comité de course	Serge Magnier
Président du Comité de réclamation	Henri Roques.
Commissaire général	Julio Calafell
Responsable engagements	Marc Bazille
Responsable classements	Hugues Naudin

Rappel de la règle fondamentale N°4 de l'ISAF :

DECISION DE COURIR : La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester *en course* relève de la seule responsabilité du skipper.

SORAC Centre Nautique Avenue du Passeur Challiez 34300 Le Cap d'Agde

Association sportive loi de 1901. Affiliée à la FFV sous le N°34011

Agréée Jeunesse et Sports N° S-005-2003. N° SIRET : 502 705 957 000 12

Tel: 06 61 05 36 00 e.mail : secretariatsorac@orange.fr Président 0631670293

Site internet : www.soracagde.com